

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2468 4 octobre 2013

SOMMAIRE

All Properties Ventures S.A118436	IH Baseholding S.à r.l
Alma Square Properties S.A118436	Intralot Finance Luxembourg S.A 118458
Amenoffice S.A	Irina Immobilière Sàrl118457
AZ Euro Investments S.à r.l118438	Keytrade Bank Luxembourg S.A118457
BCD Technology S.A118420	Link S.à r.l
Beluga Luxembourg118418	Lux 11 Starlight GBP S.à r.l
Blue Developpement S.A 118456	Macquarie European Vehicle Safety Hol-
BNP Paribas Real Estate Advisory & Pro-	dings 1 S.à r.l
perty Management Luxembourg118437	Mansfield II S.à.r.l
BNP Paribas Real Estate Advisory & Pro-	Mansfield II S.à.r.l
perty Management Luxembourg118437	Mansfield II S.à.r.l
BV Acquisitions X Parent S.à r.l118422	Mansfield II S.à.r.l
CGS Formation S.A. 118461	PACKLux S.A
CHLJ Holding S.A118421	Prestacompta S.à r.l118464
Clairborne Finance S.A118462	REH Capital S.A118445
Cotonil Investments S.à r.l118463	RRR Investments S.à r.l118453
Danske Bank International S.A118462	Salem Investments S.à r.l118445
DAULUX S.A. Internationale Transport &	Scala Worldwide Investments S.à r.l 118438
Spedition	Scania Treasury Luxembourg118452
Delta Participations S.A 118461	Siderlux S.à r.l
DPP Luxembourg Branch118456	Software Investments S.A118419
Dundee (International) Nuremberg Karl-	Stratum Industrie S.A
Martell-Str. S.à r.l	Structura118419
Edmond de Rothschild Fund118463	Tecnodia International S.A
Fennella Sàrl118461	Tom Cat118421
Fiduciaire Iberlux Sàrl118460	Trimandre S.à.r.l
Financière Figaro II S.à r.l	Triton III No. 14 S.à r.l
Finprotec S.A	UMN S.A118421
Finprotec S.A	U.R.A.O. Investments S.C.A
Finprotec S.A	Utrecht S.à r.l
Finprotec S.A	Ventura Properties S.à r.l118433
First Data International Luxembourg III	Vincinvest Immobilière SA118456
S.à r.l	XML Europe S.A
Harmonis S.A	Yvelines Holding S.A
Hurlevent S.A	
ICGC Sàrl118458	



Siderlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 173.281.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SIDERLUX S.à r.l.

Référence de publication: 2013116341/11.

(130140900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Triton III No. 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.916.

Les statuts coordonnés au 26 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013116378/11.

(130140937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

U.R.A.O. Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 167.180.

Le soussigné, Olivier Hance, avocat inscrit à Luxembourg (liste IV) et en qualité de domiciliataire de la société «U.R.A.O. Investments SCA», déclare dénoncer le siège social de ladite société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le domiciliataire

Olivier Hance

Hance Law Avocats

Référence de publication: 2013116389/12.

(130141134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Beluga Luxembourg, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.504.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9 août 2013

Première résolution

L'Assemblée a décidé de révoquer avec effet immédiat M. Claude Zimmer et M. Sibrand van Roijen de leur mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat en tant que nouveaux administrateurs:

- M. Hans Pieterman, ayant son adresse professionnelle au 162, Jan van Rijswijcklaan, B-2020 Antwerpen;
- Centennial Management N.V., ayant son siège au Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Willemstad, Curaçao. M. Gregory Elias, ayant son adresse professionnelle au Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Willemstad, Curaçao, est nommé représentant permanent pour la société Centennial Management N.V..

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013116529/20.

(130141716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.



Software Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.556.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 juillet 2013

Monsieur ROSSI Jacopo et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DONATI Régis est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme SOFTWARE INVESTMENTS S.A. Robert REGGIORI Administrateur

Référence de publication: 2013116352/17.

(130140982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Stratum Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 97.162.

Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2013

L'an deux mil treize, le vingt-trois à dix heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les décisions suivantes:

I. Renouvellement du mandat de Monsieur Deepak Anand en tant qu'administrateur unique de la société STRATUM INDUSTRIE S.A., ceci pour une durée de six ans.

II. Divers.

Pour la société STRATUM INDUSTRIE S.A. Référence de publication: 2013116365/14.

(130141409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Structura, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 98.987.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 23 février 2011

En date du 23 février 2011, le conseil d'administration de la Société (le «Conseil») a décidé de:

- Révoquer le mandat de délégué à la gestion journalière (Directeur Général) donné à Monsieur Dominique COUASSE.
- Nommer, avec effet au 1 ^{er} février 2011 et pour une durée indéterminée, Monsieur Giorgio GRETTER, Amundi Luxembourg SA, 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Directeur Général de la Société afin de confier à ce dernier la gestion journalière de la Société.
 - Déléguer, en outre, pouvoir de signature au Directeur Général, pour les documents suivants:
 - * Validations des factures pour tout montant inférieur ou égal à 75 000 EUR,
 - * Extrait des procès-verbaux des assemblées générales ordinaires,
- * Tout autre document relatif à l'activité journalière de la Société, à l'exclusion de ceux dont la signature est expressément réservés au Président et/ou aux Administrateurs par les statuts.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe CHOSSONNERY

Directeur Général

Référence de publication: 2013116976/23.

(130142200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.



Trimandre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 133.716.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Pour Trimandre S.à.r.l.

Matthijs BOGERS Gérant

Référence de publication: 2013116377/13.

(130140829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Tecnodia International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 36.775.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire datée du 17 mai 2013 que MOTHERWELL SERVICES LIMITED, immatriculée sous le n° 2007618 auprès du Registre de Commerce Companies House, avec siège social au Ground Floor Right, 64 Paul Street, Londres EC2A 4NG, Royaume-Uni, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2010, en remplacement de CHESTER-CLARK Limited, démissionnaire; son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2013116380/14.

(130141081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

BCD Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.558.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 25 juillet 2013

- 1. M. Gérard BIRCHEN n'a pas été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration venus à échéance.
 - 2. M. Frank PLETSCH n'a pas été renouvelé dans son mandat d'administrateur venu à échéance.
 - 3. Mme Marie-Jeanne RASQUI n'a pas été renouvelée dans son mandat d'administrateur venu à échéance.
- 4. M. Franck BETH, administrateur de sociétés, né à Roubaix (France), le 6 mai 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
- 5. Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
- 6. M. Jonathan MIGNON, administrateur de sociétés, né à Libramont (Belgique), le 25 juillet 1988, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
- 7. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., a été renommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019

Luxembourg, le 12.08.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BCD TECHNOLOGY S.A.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013116526/27.

(130141939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.



Tom Cat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 3, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 12.278.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013116384/14.

(130140930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Utrecht S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,05.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.082.

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 1 er juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Référence de publication: 2013116391/12.

(130140989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

UMN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.533.

Extrait procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 mai 2013

Résolutions:

Après délibération, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires adopte à l'unanimité la résolution suivante:

L'administrateur Community Link est révoqué. Madame Leny Wellens demeurant professionnellement au 59, Boulevard Grande Duchesse Charlotte - L - 1331 Luxembourg est nommée administrateur en lieu et place.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116395/13.

(130141156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

CHLJ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 114.229.

FXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat du 33, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013116436/15.

(130140881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.



Yvelines Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.242.

Il résulte de la décision des associés la Société en date du 6 août 2013 que les associés ont pris acte de la démission de Franciscus Willem Josephine Johannes Welman de son fonction d'administrateur de la Société avec effet au 15 août 2013:

et ont nommé la personne suivantes en tant que administrateur de la Société à partir du 15 août 2013 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert van 't Hoeft, administrateur, né le 13 janvier 1958, à Schiedam (Pays Bas), résidant au 4A, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le Conseil d'Administration de la société est comme suit:

- M. Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi;
- M. Khaled Mohamed Abul Husain Al Khajeh;
- M. Mohamed Ahmed Darwish Karam Al Qubaisi;
- M. Christophe Ben Naceur;
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman;
- M. Robert van 't Hoeft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yvelines Holding S.A.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2013116418/25.

(130140705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

BV Acquisitions X Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 178.543.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of July,

before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BV Acquisitions X Parent S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 178.543 (the Company). The Company has been incorporated on July 1, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not yet been amended since the incorporation date.

There appeared:

1. Battery Ventures X (AIV I) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, with registration number MC 71851, represented by R. David Tabors, with professional address at 930 Winter Street, Suite 2500, Waltham, MA 02451, USA, acting in his capacity as duly authorized representative,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on July 29, 2013;

2. Battery Investment Partners X, LLC, a limited liability company, governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, represented by R. David Tabors, with professional address at 930 Winter Street, Suite 2500, Waltham, MA 02451, USA, acting in his capacity as duly authorized representative,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on July 29, 2013; and

3. Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104,



Cayman Islands, with registration number MC 71852, represented by R. David Tabors, with professional address at 930 Winter Street, Suite 2500, Waltham, MA 02451, USA, acting in his capacity as duly authorized representative,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on July 29, 2013,

(hereinafter collectively the Shareholders).

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That four million five hundred thousand (4,500,000) shares, each having a par value of one euro cent (EUR 0.01) and representing the entirety of the voting share capital of the Company of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-), are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
 - II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Creation of three (3) different classes of shares, namely ordinary shares (the Ordinary Shares), class A1 shares (the Class A1 Shares) and class A2 shares (the Class A2 Shares), each share of each class of shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), as well as the rights and obligations as set out in the articles of association of the Company (the Articles), as amended pursuant to items six (6) and seven (7) below (the Amended Articles);
- 3. Re-designation of the four million five hundred thousand (4,500,000) existing shares of the Company into (i) one million eight hundred thousand (1,800,000) Ordinary Shares, (ii) two million one hundred thirty-six thousand sixteen (2,136,016) Class A1 Shares and (iii) five hundred sixty-three thousand nine hundred eighty-four (563,984) Class A2 Shares (the Re-designation), each share of each class of shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), as well as the rights and obligations as set out in the Amended Articles, the Class A1 Shares and the Class A2 Shares tracking the investments in relation to the direct or indirect participation in BV Acquisitions X S.a r.l.;
- 4. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred ninety-eight thousand four hundred sixty-six euro and fifty-seven cents (EUR 198,466.57) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-), represented by (i) one million eight hundred thousand (1,800,000) Ordinary Shares, (ii) two million one hundred thirty-six thousand sixteen (2,136,016) Class A1 Shares and (iii) five hundred sixty-three thousand nine hundred eighty-four (563,984) Class A2 Shares, each share of each class of shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01), to two hundred forty-three thousand four hundred twenty euro (EUR 243,466.57), by way of the issue of (i) five hundred four thousand six hundred fifty-seven (504,657) new Ordinary Shares, (ii) fifteen million three hundred one thousand seven hundred eighty-four (15,301,784) new Class A1 Shares and (iii) four million forty thousand two hundred sixteen (4,040,216) new Class A2 Shares, each share of each class of shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01), as well as the rights and obligations as set out in the Amended Articles;
- 5. Subscriptions to and payments of the increase of the share capital as described in item four (4). above by way of payments in kind;
- 6. Subsequent amendment to article six (6) of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item four (4) above;
 - 7. Amendment to article twenty-two (22) of the Articles;
 - 8. Amendment to article one (1) of the Articles;
- 9. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the creation of three (3) classes of shares, the Re-designation and the newly issued Class A1 Shares and Class A2 Shares in the register of shareholders of the Company; and
 - 10. Miscellaneous.
 - III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Shareholders resolve to create three (3) different classes of shares, namely Ordinary Shares, Class A1 Shares and Class A2 Shares, each share of each class of shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), as well as the rights and obligations as set out in the Amended Articles pursuant to the sixth (6 th) and seventh (7 th) resolution below.



Third Resolution:

The Shareholders resolve to re-designate the four million five hundred thousand (4,500,000) existing shares of the Company into (i) one million eight hundred thousand (1,800,000) Ordinary Shares, (ii) two million one hundred thirty-six thousand sixteen (2,136,016) Class A1 Shares and (iii) five hundred sixty-three thousand nine hundred eighty-four (563,984) Class A2 Shares, the Class A1 Shares and the Class A2 Shares tracking the investments in relation to the direct or indirect participation in BV Acquisitions X S.a r.l., as well as the rights and obligations as set out in the Amended Articles pursuant to the sixth (6 th) and seventh (7 th) resolution below and hereby confirm their allocation amongst the Shareholders as follows:

- Battery Ventures X (AIV I) L.P., prenamed: eight hundred ninety-one thousand (891,000) Ordinary Shares, one million fifty-seven thousand three hundred twenty-eight (1,057,328) Class A1 Shares and two hundred seventy-nine thousand one hundred seventy-two (279,172) Class A2 Shares;
- Battery Investment Partners X, LLC, prenamed: eighteen thousand (18,000) Ordinary Shares, twenty-one thousand three hundred sixty (21,360) Class A1 Shares and five thousand six hundred forty (5,640) Class A2 Shares; and
- Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P., prenamed: eight hundred ninety-one thousand (891,000) Ordinary Shares, one million fifty-seven thousand three hundred twenty-eight (1,057,328) Class A1 Shares and two hundred seventy-nine thousand one hundred seventy-two (279,172) Class A2 Shares.

Fourth Resolution:

The Shareholders resolve to increase and hereby increase the share capital of the Company by an amount of one hundred ninety-eight thousand four hundred sixty-six euro and fifty-seven cents (EUR 198,466.57) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-), represented by (i) one million eight hundred thousand (1,800,000) Ordinary Shares, (ii) two million one hundred thirty-six thousand sixteen (2,136,016) Class A1 Shares and (iii) five hundred sixty-three thousand nine hundred eighty-four (563,984) Class A2 Shares, each share of each class of shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01), to two hundred forty-three thousand four hundred twenty euro (EUR 243,466.57), by way of the issue of (i) five hundred four thousand six hundred fifty-seven (504,657) new Ordinary Shares, (ii) fifteen million three hundred one thousand seven hundred eighty-four (15,301,784) Class A1 Shares and (iii) four million forty thousand two hundred sixteen (4,040,216) new Class A2 Shares, each share of each class of shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01), as well as the rights and obligations as set out in the Amended Articles pursuant to the sixth (6 th) and seventh (7 th) resolution below.

Fifth Resolution:

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payments of the capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

Battery Ventures X (AIV I) L.P., prenamed and represented as described above, declares that it subscribes to two hundred forty-nine thousand eight hundred five (249,805) new Ordinary Shares, seven million five hundred seventy-four thousand three hundred eighty-three (7,574,383) new Class A1 Shares and one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred seven (1,999,907) new Class A2 Shares and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of ninety-eight thousand two hundred forty euro and ninety-five cents (EUR 98,240.95) (the Claim 1) that Battery Ventures X (AIV I) L.P. has against the Company.

The contribution in kind of the Claim 1 from Battery Ventures X (AIV I) L.P. to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim 1 is evidenced by inter alia (i) the attached interim balance sheet of the Company as at July 29, 2013 (the Balance Sheet) signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of Battery Ventures X (AIV I) L.P. and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached Balance Sheet as at July 29, 2013 shows the Claim 1 in an amount of at least ninety-eight thousand two hundred forty euro and ninety-five cents (EUR 98,240.95) payable by the Company to Battery Ventures X (AIV I) L.P.;
- Battery Ventures X (AIV I) L.P. holds the Claim 1, is solely entitled to the Claim 1 and possesses the power to dispose of the Claim 1;
 - the Claim 1 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim 1 contributed to the Company is, as per the attached Balance Sheet, of at least ninety-eight thousand two hundred forty euro and ninety-five cents (EUR 98,240.95) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Claim 1 contributed to the Company is freely transferable by Battery Ventures X (AIV I) L.P. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and



- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim 1 to the Company have been or will be accomplished by Battery Ventures X (AIV I) L.P. immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim 1 by Battery Ventures X (AIV I) L.P. to the Company and upon the contribution of the Claim 1 by Battery Ventures X (AIV I) L.P. to the Company will become the full owner of the Claim 1 which will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Battery Investment Partners X, LLC, prenamed and represented as described above, declares that it subscribes to five thousand forty-seven (5,047) new Ordinary Shares, one hundred fifty-three thousand eighteen (153,018) new Class A1 Shares and forty thousand four hundred two (40,402) new Class A2 Shares and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of one thousand nine hundred eighty-four euro and sixty-seven cents (EUR 1,984.67) (the Claim 2) that Battery Investment Partners X, LLC has against the Company.

The contribution in kind of the Claim 2 from Battery Investment Partners X, LLC to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim 2 is evidenced by inter alia (i) the attached Balance Sheet as at July 29, 2013 signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of Battery Investment Partners X, LLC and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached Balance Sheet shows the Claim 2 in an amount of at least one thousand nine hundred eighty-four euro and sixty-seven cents (EUR 1,984.67) payable by the Company to Battery Investment Partners X, LLC;
- Battery Investment Partners X, LLC holds the Claim 2, is solely entitled to the Claim 2 and possesses the power to dispose of the Claim 2;
 - the Claim 2 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim 2 contributed to the Company is, as per the attached Balance Sheet, of at least one thousand nine hundred eighty-four euro and sixty-seven cents (EUR 1,984.67) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Claim 2 contributed to the Company is freely transferable by Battery Investment Partners X, LLC to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value: and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim 2 to the Company have been or will be accomplished by Battery Investment Partners X, LLC immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim 2 by Battery Investment Partners X, LLC to the Company and upon the contribution of the Claim 2 by Battery Investment Partners X, LLC to the Company, the Company will become the full owner of the Claim 2 which will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P., prenamed and represented as described above, declares that it subscribes to two hundred forty-nine thousand eight hundred five (249,805) new Ordinary Shares, seven million five hundred seventy-four thousand three hundred eighty-three (7,574,383) new Class A1 Shares and one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred seven (1,999,907) new Class A2 Shares and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of ninety-eight thousand two hundred forty euro and ninety-five cents (EUR 98,240.95) (the Claim 3) that Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. has against the Company.

The contribution in kind of the Claim 3 from Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim 3 is evidenced by inter alia (i) the attached Balance Sheet as at July 29, 2013 signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached Balance Sheet shows the Claim 3 in an amount of at least ninety-eight thousand two hundred forty euro and ninety-five cents (EUR 98,240.95) payable by the Company to Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P.;
- Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. holds the Claim 3, is solely entitled to the Claim 3 and possesses the power to dispose of the Claim 3;
 - the Claim 3 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim 3 contributed to the Company is, as per the attached Balance Sheet, of at least ninety-eight thousand two hundred forty euro and ninety-five cents (EUR 98,240.95) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Claim 3 contributed to the Company is freely transferable by Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and



- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim 3 to the Company have been or will be accomplished by Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim 3 by Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. to the Company and upon the contribution of the Claim 3 by Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. to the Company, the Company will become the full owner of the Claim 3 which will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. Share Capital.** The subscribed capital of the Company is set at two hundred forty-three thousand four hundred twenty euro (EUR 243,466.57), represented by (i) two million three hundred four thousand six hundred fifty-seven (2,304,657) ordinary shares (the Ordinary Shares) (ii) seventeen million four hundred thirty-seven thousand eight hundred (17,437,800) class A1 shares (the Class A1 Shares) and (iii) four million six hundred four thousand two hundred (4,604,200) class A2 shares (the Class A2 Shares and together with the Ordinary Shares and the Class A1 Shares, the Classes of Shares and each a Class of Shares), each Class of Shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01).

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

In addition to the subscribed capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any Class of Shares in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distribution out of share premium may only benefit such Class of Shares on which the relevant share premium has originally been paid, save as otherwise provided for here below or to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve.

The Class A1 Shares and the Class A2 Shares, together with any additional classes of shares that the Company may create from time to time shall be referred to as the Investment Shares, such term excluding however the Ordinary Shares.

Any capital contribution (the Contribution), including any share premium attached to it, made in counterpart of the issue (of each Class) of a specific Investment Share as well as any other contributions such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment (as defined below) relating to each Investment Share (all together the Contributions) shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Board for the investment established in respect of the relevant classes of Investment Shares (each a Targeted Investment). Consequently, each class of Investment Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of Investment Shares, the Board shall keep track, in the books of the Company, of (i) the Contributions (including any share premium attached to it), (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class of Investment Shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of Investment Shares. For this purpose, the Board of Managers will prepare a set of analytical accounts for each class of Investment Shares.

The net asset value of each class of Investment Shares (the Net Asset Value) is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of Investment Shares and by deducting all liabilities allocated to that class of Investment Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

In the case where any expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares (Investment Shares or Ordinary Shares), such expense shall be allocated between the various Classes of Shares (i.e. Investment Shares and Ordinary Shares) according to the following formula:

Expenses not linked to a specific investment XX (Aggregate nominal value of the shares of one Class of Shares, plus share premium attributed to that Class of Shares (if any) / Aggregate nominal value of the shares of all Classes of Shares, plus aggregate amount of share premium attributed to all Classes of Shares)

To the extent permissible by applicable law, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a reserve, and subject to article 22 of the Articles as well as to the following, the Shareholders of each class of Investment Shares shall have an exclusive right to distributions by way of (i) dividend, (ii) redemption of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company up to the Net Asset Value of the class of Investment Shares concerned.

The remainder of distributable profits of the Company shall be allocated proportionally to the holders of Ordinary Shares."

Seventh Resolution:

The Shareholders resolve to amend article twenty-two (22) of the Articles which shall henceforth read as follows:



" Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy, within the limits of the Law and always in accordance with the rules laid down in article 6.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions and always in accordance with the rules laid down in article 6:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
 - (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company."

Eighth Resolution:

The Shareholders resolve to amend article one (1) of the Articles in order to include the following definitions:

"Class A1 Shares shall have the meaning ascribed to such term in article 6. Class A2 Shares shall have the meaning ascribed to such term in article 6. Class of Shares shall have the meaning ascribed to such term in article 6. Contribution shall have the meaning ascribed to such term in article 6. Contributions shall have the meaning ascribed to such term in article 6. **Investment Shares** shall have the meaning ascribed to such term in article 6. Net Asset Value shall have the meaning ascribed to such term in article 6. **Ordinary Shares** shall have the meaning ascribed to such term in article 6. Targeted Investment shall have the meaning ascribed to such term in article 6.

Ninth Resolution:

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the creation of three (3) classes of shares, the Re-designation and the newly issued Class A1 Shares and Class A2 Shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand two hundred fifty euro (EUR 2,250).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un juillet,

par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de BV Acquisitions X Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg)



avec le numéro B 178.543 (la Société). La Société a été constituée le 1 ^{er} juillet 2013 suivant un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution.

Ont comparu:

1. Battery Ventures X (AIV I) L.P., une limited partnership régie par les lois des Îles Caïman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïman, immatriculée sous le numéro MC-71851, ici représentée par Monsieur R. David Tabors, ayant son adresse professionnelle à 930 Winter Street, Suite 2500, Waltham, MA 02451, États-Unis, agissant en tant que représentant dûment autorisé,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 juillet 2013;

2. Battery Investment Partners X, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, ici représentée par Monsieur R. David Tabors, ayant son adresse professionnelle à 930 Winter Street, Suite 2500, Waltham, MA 02451, États-Unis, agissant en tant que représentant dûment autorisé,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 juillet 2013; et

3. Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P., une limited partnership régie par les lois des Îles Caïman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïman, immatriculée sous le numéro MC 71852, ici représentée par Monsieur R. David Tabors, ayant son adresse professionnelle à 930 Winter Street, Suite 2500, Waltham, MA 02451, États-Unis, agissant en tant que représentant dûment autorisé,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 juillet 2013,

(ci-après ensemble, les Associés).

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement

Lesquelles parties comparantes, représentées telles que décrites ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I. Que quatre millions cinq cent mille (4.500.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et représentant l'intégralité du capital social votant de la Société d'un montant de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-), sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;
 - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Création de trois (3) différentes classes de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), parts sociales de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1) et parts sociales de classe A2 (les Parts Sociales de Classe A2), chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ainsi que les droits et obligations énumérés dans les statuts de la Société (les Statuts), tels que modifiés en vertu des points six (6) et sept (7) ci-dessous (les Statuts Modifiés);
- 3. Requalification des quatre millions cinq cent mille (4.500.000) parts sociales existantes de la Société en (i) un million huit cent mille (1.800.000) Parts Sociales Ordinaires, (ii) deux millions cent trente-six mille seize (2.136.016) Parts Sociales de Classe A1 et (iii) cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatre (563.984) Parts Sociales de Classe A2 (la Requalification), chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ainsi que les droits et obligations énumérés dans les Statuts Modifiés, les Parts Sociales de Classe A1 et les Parts Sociales de Classe A2 traçant les investissements liés à la participation directe ou indirecte relative à BV Acquisitions X S.à r.l.;
- 4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante-six euros et cinquante-sept centimes (EUR 198.466,57) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-), représenté par (i) un million huit cent mille (1.800.000) Parts Sociales Ordinaires, (ii) deux millions cent trente-six mille seize (2.136.016) Parts Sociales de Classe A1 et (iii) cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatre (563.984) Parts Sociales de Classe A2, chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à deux cent quarante-trois mille quatre cent soixante-six euros et cinquante-sept centimes (EUR 243.466,57), par l'émission de (i) cinq cent quatre mille six cent cinquante-sept (504.657) Parts Sociales Ordinaires, (ii) quinze millions trois cent-et-un mille sept cent quatre-vingt-quatre (15.301.784) Parts Sociales de Classe A1 et (iii) quatre millions quarante mille deux cent seize (4.040.216) Parts Sociales de Classe A2, chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ainsi que les droits et obligations énumérés dans les Statuts Modifiés;



- 5. Souscriptions à et libérations de l'augmentation du capital social telle que décrite au point quatre (4) ci-dessus par un apport en nature;
- 6. Modification subséquente de l'article six (6) des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point quatre (4) ci-dessus;
 - 7. Modification de l'article vingt-deux (22) des Statuts;
 - 8. Modification de l'article un (1) des Statuts;
- 9. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de la création des trois (3) classes de parts sociales, la Requalification, les Parts Sociales de Classe A1 et les Parts Sociales de Classe A2 nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
 - 10. Divers.
 - III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'intégralité du capital social votant de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution:

Les Associés décident de créer trois (3) différentes classes de parts sociales, à savoir les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A1 et les Parts Sociales de Classe A2, chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ainsi que les droits et obligations énumérés dans les Statuts Modifiés en vertu des sixième (6 ème) et septième (7 ème) résolutions ci-dessous.

Troisième résolution:

Les Associés décident de requalifier les quatre millions cinq cent mille (4.500.000) parts sociales existantes de la Société en (i) un million huit cent mille (1.800.000) Parts Sociales Ordinaires, (ii) deux millions cent trente-six mille seize (2.136.016) Parts Sociales de Classe A1 et (iii) cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatre (563.984) Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe A1 et les Parts Sociales de Classe A2 traçant les investissements liés à la participation directe ou indirecte relative à BV Acquisitions X S.à r.l., ainsi que les droits et obligations énumérés dans les Statuts Modifiés en vertu des sixième (6 ème) et septième (7 ème) résolutions ci-dessous et par la présente confirment leur affectation entre les Associés comme suit:

- Battery Ventures X (AIV I) L.P., prénommé: huit cent quatre-vingt-onze mille (891.000) Parts Sociales Ordinaires, un million cinquante-sept mille trois cent vingt-huit (1.057.328) Parts Sociales de Classe A1 and deux cent soixante-dixneuf mille cent soixante-douze (279.172) Parts Sociales de Classe A2;
- Battery Investment Partners X, LLC, prénommé: dix-huit mille (18.000) Parts Sociales Ordinaires, vingt-et-un mille trois cent soixante (21.360) Parts Sociales de Classe A1 et cinq mille six cent quarante (5.640) Parts Sociales de Classe A2; et
- Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P., prénommé: huit cent quatre-vingt-onze mille (891.000) Parts Sociales Ordinaires, un million cinquante-sept mille trois cent vingt-huit (1.057.328) Parts Sociales de Classe A1 et deux cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-douze (279.172) Parts Sociales de Classe A2.

Quatrième résolution:

Les Associés décident d'augmenter et par la présente augmentent le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante-six euros et cinquante-sept centimes (EUR 198.466,57) afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-), représenté par (i) un million huit cent mille (1.800.000) Parts Sociales Ordinaires, (ii) deux millions cent trente-six mille seize (2.136.016) Parts Sociales de Classe A1 et (iii) cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatre (563.984) Parts Sociales de Classe A2, chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à deux cent quarante-trois mille quatre cent soixante-six euros et cinquante-sept centimes (EUR 243.466,57), par l'émission de (i) cinq cent quatre mille six cent cinquante-sept (504.657) Parts Sociales Ordinaires, (ii) quinze millions trois cent-et-un mille sept cent quatre-vingt-quatre (15.301.784) Parts Sociales de Classe A1 et (iii) quatre millions quarante mille deux cent seize (4.040.216) Parts Sociales de Classe A2, chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ainsi que les droits et obligations énumérés dans les Statuts Modifiés conformément aux sixième (6 ème) et septième (7 ème) résolutions ci-dessous.

Cinquième résolution:

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que les libérations intégrales de l'augmentation du capital comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Souscriptions - Libérations

Battery Ventures X (AIV I) L.P., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) deux cent quarante-neuf mille huit cent cinq (249.805) Parts Sociales Ordinaires, (ii) sept millions cinq cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingt-trois (7.574.383) Parts Sociales de Classe A1 et (iii) un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent sept (1.999.907) Parts Sociales de Classe A2 et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 98.240,95) (la Créance 1) que Battery Ventures X (AIV I) L.P. détient contre la Société.

L'apport en nature de la Créance 1 de Battery Ventures X (AIV I) L.P. à la Société sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 1 est documentée entre autres par (i) les comptes intérimaires de la Société ci-joint au 29 juillet 2013 (les Comptes Intérimaires) signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de Battery Ventures X (AIV I) L.P. et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les Comptes Intérimaires ci-joint en date du 29 juillet 2013 montrent la Créance 1 d'un montant d'au moins quatrevingt-dix-huit mille deux cent quarante euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 98.240,95) payable par la Société à Battery Ventures X (AIV I) L.P.;
- Battery Ventures X (AIV I) L.P. détient la Créance 1, est le seul ayant-droit de la Créance 1 et possède le pouvoir de disposer de la Créance 1;
 - la Créance 1 est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance 1 apportée à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires, d'au moins quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 98.240,95) et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
- la Créance 1 apportée à la Société est librement cessible par Battery Ventures X (AIV I) L.P. à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et
- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance 1 à la Société ont été ou seront accomplies par Battery Ventures X (AIV I) L.P. dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance 1 de Battery Ventures X (AIV I) L.P. à la Société et immédiatement après l'apport de la Créance 1 à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance 1, laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Battery Investment Partners X, LLC, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) cinq mille quarante-sept (5.047) Parts Sociales Ordinaires, (ii) cent cinquante-trois mille dix-huit (153.018) Parts Sociales de Classe A1 et (iii) quarante mille quatre cent deux (40.402) Parts Sociales de Classe A2 et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-sept centimes (EUR 1.984,67) (la Créance 2) que Battery Investment Partners X, LLC détient contre la Société.

L'apport en nature de la Créance 2 de Battery Investment Partners X, LLC à la Société sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 2 est documentée entre autres par (i) les Comptes Intérimaires cijoint au 29 juillet 2013 signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de Battery Investment Partners X, LLC et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les Comptes Intérimaires ci-joint en date du 29 juillet 2013 montrent la Créance 2 d'un montant d'au moins mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-sept centimes (EUR 1.984,67) payable par la Société à Battery Investment Partners X, LLC;
- Battery Investment Partners X, LLC détient la Créance 2, est le seul ayant-droit de la Créance 2 et possède le pouvoir de disposer de la Créance 2;
 - la Créance 2 est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance 2 apportée à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires, d'au moins mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-sept centimes (EUR 1.984,67) et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
- la Créance 2 apportée à la Société est librement cessible par Battery Investment Partners X, LLC à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et
- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance 2 à la Société ont été ou seront accomplies par Battery Investment Partners X, LLC dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance 2 de Battery Investment Partners X, LLC à la Société et immédiatement après l'apport de la Créance 2 à la



Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance 2, laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) deux cent quarante-neuf mille huit cent cinq (249.805) Parts Sociales Ordinaires, (ii) sept million cinq cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingt-trois (7.574.383) Parts Sociales de Classe A1 et (iii) un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent sept (1.999.907) Parts Sociales de Classe A2 et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 98.240,95) (la Créance 3) que Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. détient contre la Société.

L'apport en nature de la Créance 3 de Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. à la Société sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 3 est documentée entre autres par (i) les Comptes Intérimaires cijoint au 29 juillet 2013 signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les Comptes Intérimaires ci-joint en date du 29 juillet 2013 montrent la Créance 3 d'un montant d'au moins quatrevingt-dix-huit mille deux cent quarante euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 98.240,95) payable par la Société à Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P.;
- Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. détient la Créance 3, est le seul ayant-droit de la Créance 3 et possède le pouvoir de disposer de la Créance 3;
 - la Créance 3 est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance 3 apportée à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires, d'au moins quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 98.240,95) et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
- la Créance 3 apportée à la Société est librement cessible par Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et
- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance 3 à la Société ont été ou seront accomplies par Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P.dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance 3 de Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. à la Société et immédiatement après l'apport de la Créance 3 à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance 3, laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Sixième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décident que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent quarante-trois mille quatre cent soixante-six euros et cinquante-sept centimes (EUR 243.466,57), représenté par (i) deux million trois cent quatre mille six cent cinquante-sept (2.304.657) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) dix-sept millions quatre cent trente-sept mille huit cents (17.437.800) parts sociales de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1), et (iii) quatre millions six cent quatre mille deux cents (4.604.200) parts sociales de classe A2 (les Parts Sociales de Classe A2 et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Classe A1, les Classes de Parts Sociales et chacune une Classe de Parts Sociales), chaque Classe de Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

En plus du capital social souscrit, un compte prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs Classes de Parts Sociales en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de prime peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société des Parts Sociales des Associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevé sur la prime d'émission bénéficie seulement à la Classe de Parts Sociales pour laquelle la prime d'émission en question a été payée à l'origine, à l'exception des cas prévus ci-après ou pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour attribuer des fonds à la réserve légale.

Les Parts Sociales de Classe A1 et les Parts Sociales de Classe A2, ainsi que les autres classes de Parts Sociales que la Société peut émettre de temps à autres, sont déguisée en tant que Parts Sociales d'Investissement, terme qui exclut cependant les Parts Sociales Ordinaires.

Tout apport en capital (l'Apport), y compris toute prime d'émission qui s'y rapporte, réalisé en contrepartie de l'émission (de chaque Classe) de Parts Sociales d'Investissement spécifiques ainsi que tous autres apports tels que tout revenu, dividende, intérêt dérivé de l'Investissement Visé (tel que défini ci-après) relatifs à chaque Part Sociale d'Investissement



(ensemble les Apports) seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le Conseil pour l'investissement établi au regard de la ou les classes de Parts Sociales d'Investissement concernée(s) (chacun un Investissement Visé). Par conséquent, chaque classe de Parts Sociales d'Investissement sera liée à un Investissement Visé spécifique.

Pour chaque classe de Parts Sociales d'Investissement, le Conseil conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Apports, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la classe de Parts Sociales d'Investissement concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque classe de Parts Sociales d'Investissement. A cette fin, le Conseil établira des comptes analytiques pour chaque classe de Parts Sociales d'Investissement.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe de Parts Sociales d'Investissement (la Valeur Nette d'Inventaire) est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette classe de Parts Sociales d'Investissement et en déduisant tout passif lié à cette classe de Parts Sociales d'Investissement tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'une dépense de la Société ne peut être considérée comme étant attribuable à une Classe particulière de Parts Sociales (Parts Sociales d'Investissement ou Parts Sociales Ordinaires), une telle dépense sera attribuée aux Classes de Parts Sociales (c'est-à-dire Parts Sociales d'Investissement et Parts Sociales Ordinaires) selon la formule suivante:

Dépenses non liées à un investissement spécifique X (Valeur nominale totale des parts sociales d'une Classe de Parts Sociales, plus (le cas échéant) la prime d'émission allouée à cette Classe de Parts Sociales / Valeur nominale totale des parts sociales appartenant à toutes les Classes de Parts Sociales, plus (le cas échéant) le montant total des primes d'émission allouées à toutes les Classes de Parts Sociales)

Dans les limites permises par le droit applicable, en ce compris, mais sans limitation, l'observation de l'exigence légale de créer une réserve, et sous réserve de l'article 22 des Statuts ainsi que de ce qui suit, les associés de chaque classe de Parts Sociales d'Investissement auront un droit exclusif aux distributions sous forme de (i) dividendes, (ii) rachat de Parts Sociales propres, (iii) de réduction du capital souscrit, (iv) de réduction d'une réserve et (v) de liquidation par la Société dans la limite de la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe de Parts Sociales d'Investissement concernée.

Le solde des profits distribuables de la Société sera attribué proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.»

Septième Résolution:

Les Associés décident de modifier l'article vingt-deux (22) des Statuts et décident que cet article aura désormais la teneur suivante:

« Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société, dans les limites de la Loi et toujours en conformité avec les règles établis à l'article 6.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes et toujours en conformité avec les règles établis à l'article 6:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux compte de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.»

Huitième Résolution:

Les Associés décident de modifier l'article un (1) des Statuts afin d'y inclure les définitions suivantes: «Apport aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.

Apports aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.



Classe de Parts Sociales
Investissement Visé
aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.
Parts Sociales de Classe A1
Parts Sociales de Classe A2
Parts Sociales d'Investissement
Parts Sociales Ordinaires
Valeur Nette d'Inventaire
aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.
aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.
aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.
aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.

Neuvième Résolution:

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de la création des trois (3) classes de parts sociales, la Requalification, les Parts Sociales de Classe A1 et les Parts Sociales de Classe A2 nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de deux mille deux cent cinquante euros (EUR 2.250).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de ce même mandataire et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 août 2013. REM/2013/1403. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116553/623.

(130141919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Ventura Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.736.

Il résulte de la décision des associés la Société en date du 6 août 2013 que les associés ont pris acte de la démission de Franciscus Willem Josephine Johannes Welman de son fonction de gérant de la Société avec effet au 15 août 2013;

et ont nommé la personne suivantes en tant que gérant de la Société à partir du 15 août 2013 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert van 't Hoeft, gérant, né le 13 janvier 1958, à Schiedam (Pays Bas), résidant au 4A, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- M. Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi;
- M. Helal Suhail Hilal Rashid Al Mazrouei:
- M. Thomas Richard Arnold;
- M. Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki;
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman;
- M. Robert van 't Hoeft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Ventura Properties S.à.r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans
Référence de publication: 2013116397/25.

(130140707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Lux 11 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 176.062.

In the year two thousand thirteen, on the thirtieth of July.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

Lux 10 Starlight GBP S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg RCS B 176 061 and having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, represented by its Manager Mr Thierry Drinka, private employee, with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg.

The appearing party is the shareholder of "Lux 11 Starlight GBP S.à r.l.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 176 062, incorporated by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on March 7, 2013, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 17, 2013 under number 1168. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party requested to the notary to enact:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Amendment of the object of the Company;
- 2. Amendment of Article 3 of the Articles of Association of the Company to reflect such action;

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolves to change the object of the Company to be read as follows:

" Art. 3. Object. The purpose of the Company is to acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and it may engage in the related administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The purpose of the Company is further to use the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities in order to undertake to issue, grant, make or extend loans for purposes of investing, directly and/or indirectly, in a residential real estate investment project based in the United Kingdom. Under no circumstances shall the object of the Company include any undertakings to borrow or to issue, grant, make or extend loans that are or may be construed as lending to the public as understood under Luxembourg law or as any other activity regulated by the Luxembourg financial services authority ("Commission de Surveillance du Secteur Financier").

In furtherance of its purpose, the Company may engage in any and all activities that are or may be considered as incidental, related to or connected with the loans, including without limitation, the administration, assignment or syndication of the loans, and it may freely avail itself of any techniques and instruments relating to the loans for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks. As necessary, the Company may, from time to time, directly hold a legal title in the real estate property connected to the loans that it grants.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons, and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

More generally, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operations and transactions, which directly or indirectly favor or relate to its principal purpose."



Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 3 of the Articles of Association accordingly.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française

L'an deux mille treize, le trente juillet,

Pardevant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu

Lux 10 Starlight GBP S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 176 061, ici représentée par son gérant Monsieur Thierry Drinka, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg.

Laquelle partie déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Lux 11 Starlight GBP S.à r.l.», établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 176 062, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 17 mai 2013 sous le numéro 1168.

Les statuts de la société n'ont pas été changés depuis.

La partie comparante a requis le notaire d'acter comme suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Modification de l'objet de la société;
- 2. Modification de l'article 3 des statuts de la société en conséquence;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 3. Objet social. L'objet de la société est de prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, et elle pourra exercer l'administration, la gestion, le contrôle et le développement en lien avec ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs mobilières de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, de manière générale toutes valeurs mobilières ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises.

L'objet de la Société est en outre d'utiliser le produit des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs de participation afin d'entreprendre l'émission, l'octroi, le consentement ou l'accord de prêts dans le but d'investir, directement et/ou indirectement, dans un projet d'investissement dans le secteur immobilier résidentiel au Royaume-Uni. En aucune circonstance l'objet de la Société ne pourra inclure tout engagement d'emprunter ou d'émettre, d'octroyer, de consentir ou d'accorder des prêts qui sont ou peuvent être interprétés comme constituant des prêts auprès du public au sens de la loi luxembourgeoise ou de toute autre activité réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Dans le cadre de son objet social, la Société peut effectuer toute opération qui est ou peut être considérée comme accessoire, en lien avec les prêts, en ce compris, sans limitation, la gestion, la cession ou la syndication des prêts, et elle peut librement se prévaloir elle-même de toute technique et instrument en lien avec les prêts en vue de sa gestion efficace,



en ce compris toute technique et instrument destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêts et autres risques. Le cas échéant, la Société pourra, de temps à autre, détenir directement un titre de propriété en lien avec les prêts qu'elle octroie.

La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, le produit résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes, et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

De manière plus générale, la Société peut effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, industrielles ou financières qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet principal.»

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la société en conséquence.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Drinka et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 août 2013. LAC/2013/36906. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013117968/137.

(130143344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

All Properties Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 73.477.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2013116481/10.

Reference de publication: 2013116461/10.

(130141926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Alma Square Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 87.957.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2013116482/10.

(130142185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.



Amenoffice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 76.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. BONVALET / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013116485/11.

(130141700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 38.058.

EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 30 avril 2013:

- d'accepter la démission de Monsieur François Benfeghoul en sa qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat.
- de nommer Monsieur Guillaume Delattre, administrateur de la société, demeurant professionnellement au 167, quai de la Bataille de Stalingrad, F-92867 Issy les Moulineaux et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2014.
- de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Lauric Leclerc et Henri Faute jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2014.
- de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Sàrl ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65,477, comme réviseur d'entreprises agréé de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2013116537/23.

(130141760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 38.058.

EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 20 avril 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Dominique Moerenhout en sa qualité d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 31 décembre 2011.
- de révoquer MAZARS S.A. renommée Fiduo (RCS Luxembourg B 56248) de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet rétroactif au 1 ^{er} juillet 2011.
- de désigner Mazars Luxembourg (RCS B 159.962), ayant son siège social au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, comme réviseur d'entreprises agréé de la société avec effet rétroactif au 1 ^{er} juillet 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2012.
- de désigner PricewaterhouseCoopers Sàrl ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477, comme réviseur d'entreprises agréé de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 20 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2013116536/24.

(130141623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

AZ Euro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 117.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013116502/10.

(130141956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

XML Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 86.943.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale Ordinaire tenue à Luxembourg Le mercredi 17 avril 2013 à 11 heures

(...)

- 5. Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de la FIDUCIAIRE HRT S. à r.l ayant son siège social à 1, A Romescht L-7364 Bofferdange jusqu'à la prochaine Assemblée Générale statutaire se tenant en 2014. L'Assemblée décide également de reconduire pour une période de 6 ans le mandat des administrateurs:
- La société «De Cronos Groep» société anonyme, ayant son siège au 33a Veldkant B-2550 Kontich représentée par M. Dirk Deroost, demeurant au 2, Goedehoopstraat B-2000 Antwerp;
 - Monsieur Josephus De Wit, demeurant au 117/3 Nieuwdreef B-2170 Merksem;
 - Monsieur Dirk Deroost demeurant au 2, Goedehoopstraat B-2000 Antwerp.

(...)

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013117059/20.

(130142040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Scala Worldwide Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.564.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the third day of August.

Before us, Maître Pierre PROBST notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Mrs Monique REBIEN, private employee with professional address at 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on August 1 st, 2013.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10 th, 1915, on commercial companies,



as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

- **Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name Scala Worldwide Investments S.à r.l." (hereafter the "Company").
- **Art. 3. Corporate objects.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1,- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

- Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

- **Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11. Events affecting the Company.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time. Managers



are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting.

He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

- **Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.
- **Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

- **Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any 2 members of the board of managers.
- Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.
- **Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.



- **Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of the same year.
- **Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- **Art. 25. Dissolution Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31 st , 2013.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager:

Travis Management S.A., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 178.234

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).



A COMPARU:

Travis Investments S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281,

ici représentée par Madame Monique REBIEN, employée privée, demeurant professionnellement au 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 1 ^{er} août 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 ^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
 - Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Scala Worldwide Investments S.à r.l." (ci-après "La Société").
- **Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

- Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.



- **Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celuici sont librement transmissibles. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. Evénements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

- **Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.
- **Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

- **Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.
- **Art. 19. Evénements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.



- **Art. 20. Responsabilité de la gérance.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- **Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés.

Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

- Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 23. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 26. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Déclaration de l'associée

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).



Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros.

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Travis Management S. A., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.234

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Monique REBIEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 7 août 2013. Relation: DIE/2013/9819. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013118988/361.

(130144227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

REH Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 134.620.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 7 août 2013, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en date du 7 août 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013118978/17.

(130144137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Salem Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.566.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the third day of August.

Before us, Maître Pierre PROBST notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;



here represented by Mrs Monique REBIEN, private employee with professional address at 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on August 1 st, 2013.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

- **Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10 th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
 - Art. 2. Corporate name. The Company will have the name Salem Investments S.ä r.l." (hereafter the "Company").
- **Art. 3. Corporate objects.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1,-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

- **Art. 7. Changes on capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles
- Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

- **Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.



In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11. Events affecting the company.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting.

He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

- **Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.
- **Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

- **Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any 2 members of the board of managers.
- Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.
- **Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.



In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

- **Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of the same year.
- **Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- **Art. 25. Dissolution Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31 st, 2013.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager:

Travis Management S.A., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 178.234

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.



WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois août

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investments S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281,

ici représentée par Madame Monique REBIEN, employée privée, demeurant professionnellement au 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 1 er août 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
 - Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Salem Investments S.à r.I." (ci-après "La Société").
- **Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

- Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des



associés. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

- **Art. 9.** Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celuici sont librement transmissibles. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11. Événements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

- **Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.
- Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.



Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

- **Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.
- Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.
- **Art. 20. Responsabilité de la gérance.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés.

Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

- Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 23. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 26. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

118452



Déclaration de l'associée

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros.

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Travis Management S. A., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.234

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Monique REBIEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 7 août 2013. Relation: DIE/2013/9823. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013118987/360.

(130144241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Scania Treasury Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 40.137.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.450.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 06/01/2000

EXTRAIT

Suite à la résolution de l'associé unique de la société Scania Treasury Luxembourg du 26 juillet 2013, il résulte que:

- Monsieur Nabil ADAWI a démissionné de ses fonctions de gérant et de gérant délégué à la gestion journalière de la société avec effet immédiat:
- Monsieur Emil FOLKESSON, né le 6 septembre 1983 à Nynäshamn, Suède, résidant professionnellement au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant et gérant délégué à la gestion journalière de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCANIA TREASURY LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013118989/18.

(130144625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.



RRR Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 179.595.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "YES EUROPE", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150454,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant profession-nellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I er . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

- **Art. 1** er. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "RRR Investments S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en location, l'administration, la mise en valeur et la cession de ses propres biens mobiliers et immobiliers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets, marques et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.



Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

- **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

118455



Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "YES EUROPE", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1. Le siège social est établi à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
- 2. Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, né à Saint-Mard (Belgique), le 12 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
 - 3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-L. JOURDAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2013. LAC/2013/35690. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013118986/136.

(130144747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Link S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 97.223,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.984.

FXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 7 août 2013 que les parts de la société de EUR 1,-chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de Parts Sociales	
EPISO Luxembourg Holding S.à r.l	Parts sociales Classe A	87, 4 99
16, avenue Pasteur		
L- 2310 Luxembourg		
Helios Europe S.à r.l	Parts sociales Classe A	9,723
15, Edward Steichen		
L- 2540 Luxembourg		
Verdion Investments Limited	Parts sociales Classe B	1
Partnership		
24 Great King Street,		
Edinburgh, EH3 6QN		
United Kingdow		
Total		97,223



Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119426/26.

(130144894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Vincinvest Immobilière SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 170.542.

Le soussigné, Olivier Hance, avocat inscrit à Luxembourg (liste IV) et en qualité de domiciliataire de la société «Vincinvest Immobilière SA», déclare dénoncer le siège social de ladite société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le domiciliataire

Olivier Hance

Hance Law Avocats

Référence de publication: 2013116404/12.

(130141133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Blue Developpement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 110.596.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013116433/11.

(130140962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

DPP Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.255.

EXTRAIT

Les administrateurs la société 3260789 Nova Scotia Company sont Pierre Jetté et Theodoru Razvan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DPP Luxembourg Branch

Référence de publication: 2013116421/11.

(130141304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

PACKLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.561.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013116441/11.

(130140985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Harmonis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.080.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2013117918/9.

(130143125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Hurlevent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 173.106.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2013

Siège social

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle de deux administrateurs:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY, demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale constate également le transfert de siège du Commissaire aux comptes: MGI FISOGEST S.àr.l. sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013117923/18.

(130143300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Keytrade Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel. R.C.S. Luxembourg B 69.935.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2013

L'assemblée décide de renouveler les mandats de:

- Mr Thierry Ternier, Administrateur et Président, résident 72 Jeroom Duquesnoylaan à B-9051 Gent.
- Mr Philippe Voortman, Administrateur et Administrateur délégué, résident 27 Val St André à L-1128 Luxembourg.
- Mr Stéphane Jodin, Administrateur et Administrateur délégué, résident 7 route de Metzeresche à F-57940 Metzervisse.
 - Mr Patrick Boulin, Administrateur, résident 127/4 rue Rodenbach à B-1190 Bruxelles.
 - Mr François Macé, Administrateur, résident 10 Av Foch à F-59000 Lille.
 - Mme Marie-Ange Marx, Administrateur, résident19 rue Joseph Stallaert à B-1050 Ixelles.
 - Mr Luc Versele, Administrateur, résident 15 Schoutput à B-9830 Sint-Martens-Latem.

Jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013117953/19.

(130143079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Irina Immobilière Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.486.

Par décision des résolutions prises par l'Associé unique en date du 1 ^{er} août 2013, Monsieur Sergey KOSHKIN, domicilié à Moscou 109386, 74, Building 2, Krasnodonskaya Street 34 (Russie), a été nommé gérant avec effet immédiat en remplacement de LANNAGE S.A., société anonyme.

Luxembourg, le 14.08.2013.

Pour: IRINA IMMOBILIERE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme



Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe Référence de publication: 2013117939/17.

(130143052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

ICGC Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 162.728.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013117933/10.

(130143514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

IH Baseholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IH BASEHOLDING S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117934/11.

(130143468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Intralot Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.543.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013117929/10.

(130143190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Mansfield II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 91.853.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/2013.

G.T. Experts Comptables S.A.R.L.

Luxembourg

Référence de publication: 2013118434/12.

(130143830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.300,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II. R.C.S. Luxembourg B 117.174.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013118433/11.

(130143953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Mansfield II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 91.853.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/2013.

G.T. Experts Comptables S.À.R.L.

Luxembourg

Référence de publication: 2013118435/12.

(130143831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Mansfield II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 91.853.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/08/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013118437/12.

(130143858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Mansfield II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 91.853.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/08/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013118438/12.

(130143859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Finprotec S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.230.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 juillet 2013:

«Les mandats des administrateurs étant échus, l'Assemblée décide de nommer:

- aux fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Giovanni VITTORE, demeurant professionnellement au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;
- à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;
- à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017».



FINPROTEC S.A.

Référence de publication: 2013120554/18.

(130146878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Finprotec S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.230.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINPROTEC S.A.

Référence de publication: 2013120552/10.

(130146852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Finprotec S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.230.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINPROTEC S.A.

Référence de publication: 2013120551/10.

(130146850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Fiduciaire Iberlux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 27.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2013120548/10.

(130146571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Finprotec S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.230.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINPROTEC S.A.

Référence de publication: 2013120553/10.

(130146853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

First Data International Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 156.250,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.176.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 de la société mère, notamment First Data Corporation, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Luxembourg, le 22 aout 2013.
Luxembourg Corporation Company SA
Signatures
Un Mandataire

Référence de publication: 2013120536/14.

(130146205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Fennella Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.925.

Suite à une erreur reportée sur la notification enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg le 19 juillet 2013 sous la référence L130123142 veuillez prendre note de la correction suivante:

Le siège social de la Société est 11, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fennella S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013120532/16.

(130146863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Financière Figaro II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 155.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013120533/10.

(130146775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

CGS Formation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 95.254.

En ma qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société de droit luxembourgeois CGS FORMATION S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 12 août 2013.

F. BENABDELAZIZ.

Référence de publication: 2013121107/10.

(130147255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Delta Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.366.

Extrait des résolutions adoptées en date du 31 juillet 2013, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société DELTA PARTICI-PATIONS S.A.

- La démission de Mme Noeleen GOES-FARRELL de son mandat d'administrateur de la Société a été accepté avec effet immédiat..
- Monsieur Nicolas MILLE, employé privé, né à Antony (France) le 8 février 1978, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin le 9 août 2018.



DELTA PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013121146/18.

(130147673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Danske Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 14.101.

La liste des fondés de pouvoir (A) et (B) de la banque a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121143/10.

(130146961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

DAULUX S.A. Internationale Transport & Spedition, Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarriere.

R.C.S. Luxembourg B 25.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013121144/10.

(130147227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Dundee (International) Nuremberg Karl-Martell-Str. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 août 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013121141/10.

(130147621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Clairborne Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 150.828.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - Luxembourg, en date du 12 janvier 2010, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 407 du 25 février 2010.

Suite au procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2013, il résulte les décisions suivantes:

- Suite aux lettres de démission de Mademoiselle Jeanne PIEK, Monsieur Jean FABER et Monsieur Lionel CAPIAUX, les administrateurs suivants ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:
- * Madame Alessandra ROSSETTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 24 avenue Marie-Thérèse,
- * Madame Ileana CIRSTEA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 24 avenue Marie-Thérèse
- * Monsieur Antonello SENES, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 24 avenue Marie-Thérèse.
- Suite à la démission de REVILUX S.A. de son mandat de commissaire aux comptes, PROFICIENT INVESTMENTS CORP., avec siège social à Marbella Calle 54 Este 3A, Ciudad de Panamà, Repùblica de Panamà a été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.



Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour la société CLAIRBORNE FINANCE S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013121110/24.

(130147134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Cotonil Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.543.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 août 2013

- 1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 2. Monsieur Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 3. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
- 4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COTONIL INVESTMENTS S.àr.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013121123/20.

(130147366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Edmond de Rothschild Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.441.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration, tenue à Luxembourg, le 20 juin 2013:

- Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, représentée par M. Marc Samuel, en sa qualité de Président et Administrateur, avec effet au 20 juin 2013;
- Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de M. Christophe Boulanger, représentant permanent de l'Administrateur personne morale Edmond de Rothschild Asset Management S.A., avec effet au 20 juin 2013;
- Le Conseil d'Administration a décidé de nommer M. Laurent Tignard, nouveau représentant permanent de l'Administrateur personne morale Edmond de Rothschild Asset Management S.A., en remplacement de M. Christophe Boulanger, avec effet au 20 juin 2013, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013;
- Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Président du Conseil d'Administration, l'Administrateur personne morale Edmond de Rothschild Asset Management S.A., représentée par M. Laurent Tignard, en remplacement de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, avec effet au 20 juin 2013, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013;
- Le Conseil d'Administration décide de nommer en tant qu'Administrateur, M. Christophe Boulanger, avec effet au 20 juin 2013, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration du 20 juin 2013, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration et Administrateur:

- Edmond de Rothschild Asset Management S.A.,

Représentée par M. Laurent TIGNARD, demeurant professionnellement au 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris.

Administrateurs:

- M. Christophe BOULANGER, demeurant professionnellement au 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris;
- M. Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN;
- M. Pierre-Marie VALEN NE;
- M. Guillaume POLI.



BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société anonyme

Référence de publication: 2013121164/34.

(130147502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Prestacompta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 36, Beetebuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.603.

L'an deux mille treize,

Le neuf juillet,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

A. Monsieur Régis BUTRYN, expert-comptable, demeurant professionnellement à F-54580 Saint-Ail, 16, Grand-Rue, propriétaire de quatre cents parts sociales,

B. Monsieur Laurent PAUL, comptable, demeurant à F-57860 Roncourt, 92, rue Raymond Mondon, propriétaire de cent parts sociales,

représenté par Monsieur Régis BUTRYN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 13 juin 2013,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Les dits comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Régis BUTRYN et Monsieur Laurent PAUL, prénommés, sont les associés de la société à responsabilité limitée "PRESTACOMPTA S.à r.l." avec siège social à L-3378 Livange, Z.l. "Le 2000", route de Bettembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 220 du 11 mars 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2225 du 28 novembre 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 2 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1980 du 13 août 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 104.603, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représentée par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Les associés décident de transférer le siège statutaire de la société de Livange à Hellange à l'adresse suivante L-3333 Hellange, 36, Beetebuergerstrooss. Ce transfert de siège prend effet à compter du 15 juillet 2013.

- 2. En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier l'alinéa premier de l'article cinq des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:
 - « Art. 5. (premier alinéa). Le siège social est établi à Hellange."
 - 3. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.
 - 4. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Butryn, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32175.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013118965/44.

(130144219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck